

## COMMENTAIRES SUR LES APPRENTISSAGES

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et au progrès de l'élève.

De plus, différents moyens retenus par l'école favoriseront la communication avec vous : agenda, devoirs commentés, site internet, portail de la commission scolaire, etc.

## COMMENTAIRES SUR LES AUTRES COMPÉTENCES

Dans le bulletin de la 3<sup>e</sup> étape, une des quatre compétences suivantes fera l'objet d'un commentaire qui précisera les forces ou les défis qui caractérisent l'élève :

- Organiser son travail;
- Travailler en équipe;
- Savoir communiquer;
- Exercer son jugement.

## RÈGLES DE SANCTION DES ÉTUDES (EN LIEN AVEC NOTRE OFFRE DE SERVICES ÉDUCATIFS)

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé **au moins 54 unités de la 4<sup>e</sup> ou de la 5<sup>e</sup> secondaire**. Parmi ces unités, **il doit y avoir au moins 20 unités de la 5<sup>e</sup> secondaire et les unités suivantes** :

- **6 unités de français de la 5<sup>e</sup> secondaire**  
(La réussite du cours implique aussi que le résultat de chaque compétence soit égal ou supérieur à 50%);
- **4 unités d'anglais de la 5<sup>e</sup> secondaire;**
- 4 unités de mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- 4 unités de science et technologie de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4<sup>e</sup> secondaire (musique ou arts plastiques);
- **2 unités de d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5<sup>e</sup> secondaire.**

En tout temps, si vous avez besoin d'obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation de votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec l'école.

Soyez assurés de toute l'attention que nous portons à la qualité de la communication avec les parents de nos élèves. Nous souhaitons que ces quelques informations vous permettent de suivre le cheminement scolaire de votre enfant et de l'accompagner.

Francis Bélanger, directeur

## Nature et périodes des principales évaluations pour l'année scolaire 2011-2012 (5<sup>e</sup> secondaire)

## Information aux parents DOCUMENT À CONSERVER

Afin de vous permettre de suivre le cheminement scolaire de votre enfant, ce document vous informe sur le processus d'évaluation qu'il vivra au cours de la présente année scolaire.

La première partie décrit brièvement le processus d'évaluation des apprentissages et les moments forts d'évaluation pendant l'année scolaire. La section centrale du document précise la pondération accordée aux compétences pour chaque discipline, la manière de calculer les résultats qui seront présentés aux bulletins et le calendrier des communications officielles de l'année.

Vous trouverez finalement, à la dernière page de ce document, des informations relatives aux commentaires qui seront disponibles dans les bulletins au cours de l'année scolaire.

## ORIENTATIONS GÉNÉRALES : L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Dans toutes les disciplines, l'évaluation des apprentissages de votre enfant se fera en deux temps :

1. Pendant chaque étape, il sera évalué par des tâches ponctuelles et régulières qui permettront à l'enseignant et à l'enseignante de vérifier les connaissances qu'il acquiert et les compétences qu'il développe; cette évaluation « continue » a pour fonction essentielle de suivre ses apprentissages et de l'aider dans son cheminement scolaire;
2. Au cours de son cheminement, votre enfant devra également réinvestir ses acquis dans des tâches plus complexes qui permettront de vérifier s'il maîtrise les connaissances et leur utilisation dans différentes situations (compétences).

## MOMENTS D'ÉVALUATION

Outre les évaluations en classe à divers moments de l'année, des moments forts d'évaluation sont concentrés autour :

- de la fin de chacune des étapes;
- des sessions d'examens :

du 19 au 22 décembre 2011;  
du 14 au 22 juin 2012.

## Saviez-vous que...

*Dans un contexte d'évaluation de compétences, l'évaluation est intégrée à l'apprentissage et l'élève doit être prêt à s'y soumettre en tout temps. En cas d'absence dûment motivée, seul l'élève est responsable de la reprise du travail non fait et peut se voir attribuer la mention « échec » s'il ne prend pas entente avec l'enseignant concerné ou la direction lors des sessions d'examens (réf. : Guide de l'élève PE-137 et PE-138 pour les motifs d'absences acceptés).*

## CONSTITUTION DES RÉSULTATS AU BULLETIN

Pour certaines matières, seul un **résultat global sera présenté à chaque étape** (un résultat global qui sera constitué des résultats des compétences pondérées et des connaissances évaluées, mais qui ne sera pas détaillé au bulletin) :

	Pondération des compétences
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Arts plastiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des images personnelles et médiatiques 70%</li> <li>Apprécier des images 30%</li> </ul> </li> <li><b>Musique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Créer et interpréter des œuvres musicales 70%</li> <li>Apprécier des œuvres musicales 30%</li> </ul> </li> <li><b>Éthique et culture religieuse</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réfléchir sur des questions éthiques et pratiquer le dialogue 50%</li> <li>Manifester une compréhension du phénomène religieux et pratiquer le dialogue 50%</li> </ul> </li> <li><b>Éducation physique et à la santé</b> 100%</li> <li><b>Monde contemporain</b> 100%</li> </ul>	

Cependant, d'autres matières auront un **résultat détaillé au bulletin** (voir l'exemple ci-contre) :

	Pondération des compétences
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Anglais</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer oralement en anglais 40%<sup>2</sup></li> <li>Comprendre les textes lus et entendus 30%</li> <li>Écrire des textes 30%<sup>3</sup></li> </ul> </li> <li><b>Français</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lire 40%</li> <li>Écrire 50%<sup>1</sup></li> <li>Communiquer oralement 10%</li> </ul> </li> <li><b>Mathématique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Résoudre une situation-problème 30%</li> <li>Utiliser un raisonnement mathématique 70%</li> </ul> </li> </ul>	

♦ La réussite de l'un de ces cours est requise pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Toutes les règles de sanction sont présentées à la fin du document.

♦♦ La réussite de ce cours est requise pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Toutes les règles de sanction sont présentées à la fin du document.

<sup>1</sup> Une épreuve du ministère sera administrée le 3 mai 2012.

<sup>2</sup> Une épreuve du ministère sera administrée en classe en mai-juin 2012.

<sup>3</sup> Une épreuve du ministère sera administrée le 6 juin 2012.

*Le résultat de l'épreuve du ministère compte pour 50% de la note finale.*

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE

### Première communication

- Commentaires sur les apprentissages et le comportement de l'élève ;
- Communication acheminée par la poste **au plus tard le 15 octobre**.

### 1<sup>er</sup> bulletin

- 1<sup>re</sup> étape : 30 août au 4 novembre 2011 ;**
- Étape qui compte pour **20% du résultat final de l'année ;**
- Bulletin remis aux parents le **17 novembre** ou par le biais de la poste.

### 2<sup>e</sup> bulletin

- 2<sup>e</sup> étape : 7 novembre au 3 février 2012 ;**
- Étape qui compte pour **20% du résultat final de l'année ;**
- Bulletin remis aux parents au plus tard le **15 mars** ou par le biais de la poste.

### 3<sup>e</sup> bulletin

- 3<sup>e</sup> étape : 20 février au 22 juin 2012 ;**
- Étape qui compte pour **60% du résultat final de l'année ;**
- Bulletin contenant le calcul du résultat ;
- Bulletin remis aux parents le **4 juillet**.

### Relevé des apprentissages

- Il s'agit du document qui contient les **résultats officiels** de l'élève tenant compte des résultats aux épreuves ministérielles et du traitement des données par le ministère (modération et conversion) ;
- Le ministère produira ce document le 4 juillet 2012 et il vous l'acheminera directement par le biais de la poste.

## CONSTITUTION DES RÉSULTATS AU BULLETIN : EXEMPLE

Matière : Français langue d'enseignement	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Résultat final
Lire		68	72	
Écrire	65	72	76	73
Communiquer oralement		80	80	
<b>Résultat disciplinaire</b>		<b>71</b>	<b>75</b>	
Moyenne du groupe				

### 1 Exemple de calcul pour le « résultat disciplinaire » d'une étape ou du « résultat final »

La pondération des compétences est variable d'une matière à l'autre. Pour le français, elles sont respectivement de **40%, 50% et 10%**.

Ainsi, le résultat disciplinaire à l'étape se calcule à partir des résultats des compétences évaluées :

$$\begin{aligned}
 &40\% \text{ de } 68 = 27,2 \\
 &50\% \text{ de } 72 = 36 \\
 &10\% \text{ de } 80 = 8 \\
 &\hline
 &71
 \end{aligned}$$

Ces pourcentages permettent de construire le résultat de chaque étape.

### 2 À la dernière étape (3<sup>e</sup> étape), l'enseignant fait un bilan de l'ensemble des apprentissages (connaissances et compétences disciplinaires) et communique un résultat en pourcentage.

Le résultat de chacune des compétences inclut l'évaluation de fin d'année pour la majorité des disciplines, sauf pour celles où un examen du ministère est prévu.

### 3 Exemple de calcul pour le résultat final de la compétence « Écrire »

Les valeurs relatives de chaque étape pour toutes les disciplines sont respectivement de **20%, 20% et 60%**.

Ainsi, le résultat final de la compétence se calcule à partir des résultats de la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étape :

$$\begin{aligned}
 &20\% \text{ de } 65 = 13 \\
 &20\% \text{ de } 72 = 14,4 \\
 &60\% \text{ de } 76 = 45,6 \\
 &\hline
 &73
 \end{aligned}$$

Pour la majorité des disciplines, le calcul serait complet.

Cependant, lorsqu'un examen du ministère est prévu, ce dernier vaut pour 50% du résultat final.

Par exemple, si l'élève obtient 80% à l'examen du ministère, alors le résultat de l'élève sera de 77%\* au relevé des apprentissages :

$$\begin{aligned}
 &50\% \text{ de } 73 = 36,5 \\
 &50\% \text{ de } 80 = 40 \\
 &\hline
 &77
 \end{aligned}$$

\* Sous réserve du traitement des données par le ministère (modération et conversion).

### Saviez-vous que...

Pour les élèves qui désirent accéder au collégial ou à la formation professionnelle l'an prochain, les résultats de la 1<sup>re</sup> étape sont d'autant plus importants qu'ils servent à l'analyse du dossier pour l'admission au 1<sup>er</sup> tour de la session d'automne.

### Saviez-vous que...

Un service de récupération à l'heure du midi et des sessions d'études dirigées sont offerts à l'école secondaire La Camaradière.

Tenez-vous informés par le biais de votre enfant ou directement au :

[www.cscapitale.qc.ca/camaradiere](http://www.cscapitale.qc.ca/camaradiere)